

# LA POURSUITE D'UNE GRANDE AVENTURE

Le chemin a été long, très long même, ponctué d'espoirs et de désillusions, mais les ressources ont finalement atteint leur but, après s'être battues pendant près d'une décennie pour obtenir un droit qui, dans toute démocratie, est considéré fondamental. À la suite de l'adoption du projet de loi 49 en juin 2009, elles ont remporté une victoire qu'on peut qualifier pour le moins d'historique puisqu'elles ont conquis le droit de se regrouper pour négocier collectivement leurs conditions de travail.

C'est avec beaucoup de fierté et aussi de satisfaction que la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a salué cette victoire, puisque durant toutes ces années, elle s'est retrouvée en première ligne, livrant bataille sans relâche aux côtés des ressources, leur accordant un appui indéfectible.

Cette victoire, c'est bien sûr celle des ressources, mais c'est aussi celle d'une grande équipe cimentée par les mêmes aspirations et les mêmes valeurs. Toutes ces années, nous avons dû combattre de nombreuses difficultés, faire face au scepticisme, aux doutes de certaines personnes et même à des moments de découragement, mais nous avons réussi à traverser tous les obstacles. C'est ensemble, par la force de notre équipe, par la détermination qui nous anime, que nous avons arraché cette victoire.

Au tout début de cette grande aventure, il y a eu la détermination et la ténacité d'un groupe de femmes et d'hommes, mené par Alcide Genesse, qui, réunis au sein du Regroupement des ressources résidentielles adultes du Québec (RESSAQ), cherchaient à améliorer les conditions de travail des ressources destinées aux adultes, qu'elles soient de type familial (RTF) ou intermédiaires (RI) et à obtenir la reconnaissance de leur travail. Ce qui a amené le RESSAQ à s'affilier à la CSD dès 2003.

Il y a déjà quelques mois, les associations de ressources de familles d'accueil et les ressources intermédiaires destinées à l'enfance, guidées par les mêmes objectifs, ont décidé d'adhérer à ce projet en s'affiliant, elles aussi, à la CSD, si bien qu'aujourd'hui la Centrale représente la majorité des ressources œuvrant dans les résidences d'accueil d'au plus neuf usagers et une grande partie des ressources destinées à l'enfance.

Mais leurs efforts n'auraient probablement pas été couronnés de succès sans l'appui et l'expertise développée par le personnel de la CSD, sans l'engagement et le dévouement des militantes, des militants, en fait de toutes celles et de tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué, chacun à leur manière, à la victoire des ressources. Jamais sans toutes ces personnes, qui se sont investies à fond dans cet ambitieux projet, nous n'en serions là aujourd'hui.

## UNE ÉTAPE CRUCIALE

Sur le long chemin que nous parcourons ensemble, nous voilà rendus à une étape cruciale, celle de la négociation collective. Après une vaste campagne de consultation menée auprès de leurs membres, l'Alliance nationale des Regroupements des ressources résidentielles adultes du Québec (Alliance nationale des RESSAQ CSD) et l'Alliance nationale des Associations démocratiques des ressources à l'enfance du Québec (Alliance nationale des ADREQ CSD) ont franchi un pas important. Elles ont déposé le 18 mai dernier un projet d'entente collective aux représentants du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) lors d'une réunion tenue à Québec.



*Suite à la page 4*

De multiples enjeux sont au cœur de la négociation collective, entre autres, celui d'assurer aux ressources une rétribution équitable, tel que le prévoit l'article 34 de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives*. Notre défi est d'établir une rétribution en tenant compte notamment du fait que dans les résidences d'accueil, les usagers vieillissent et représentent des cas de plus en plus lourds, alors qu'en ce qui concerne les familles d'accueil, les besoins des enfants vont en augmentant avec l'âge.

Notre priorité est donc d'apporter aux ressources une plus grande sécurité financière, de stabiliser leur revenus, ce qui suppose également d'assurer le maintien des places dans les résidences et les familles d'accueil ainsi que la poursuite de leurs activités.

Pour atteindre cet objectif, il faut élaborer et mettre sur pied différents mécanismes afin, d'une part, d'assurer une meilleure évaluation des usagers et ainsi corriger les iniquités actuelles dont les ressources sont victimes et, d'autre part, de sécuriser et de développer le réseau, qui doit faire face à une « compétition » de plus en plus importante. Il n'y a qu'à penser, par exemple au niveau des résidences d'accueil, aux nouvelles approches développées en santé mentale par le ministère de la Santé et des Services sociaux avec les appartements supervisés.

Dans le même ordre d'idées, il faudra également s'assurer que les ressources aient accès à différents programmes sociaux dont elles n'ont pu bénéficier jusqu'à ce jour, tels que la protection prévue par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, ou encore les prestations accordées par le Régime d'assurance parentale, par le Régime des rentes du Québec.

En outre, les ressources souhaitent également que, par la négociation collective, des dispositions soient incluses dans l'entente collective afin d'assainir les rapports qu'elles ont avec les intervenants des établissements publics qui, parfois, agissent envers elles de façon arbitraire et abusive.

## PLACE À LA CONCERTATION

Pour atteindre ces objectifs, la voie de la concertation apparaît toute désignée. En effet, il est des plus importants d'établir des mécanismes de concertation entre le gouvernement, les établissements publics et les associations de ressources, pour faire face à des défis comme la relève, la formation continue.

L'avenir de ce réseau, qui devra répondre aux nouveaux besoins de la population en matière de soins de santé et de services sociaux, dépend étroitement de la place que les ressources occuperont. Il est primordial qu'elles aient leur mot à dire et, conséquemment que leurs associations soit invitées à scruter les problèmes qui confrontent le réseau comme à participer à l'élaboration des solutions possibles.

En s'affiliant à la CSD, les associations de ressources ont choisi de faire leur l'approche humaniste qui fait la marque de la Centrale. Cette dimension est au cœur de notre engagement, ce n'est pas un hasard si la primauté de la personne est inscrite dans l'article 1 de nos Statuts et règlements. Concrètement, cela signifie que les usagers des résidences et des familles d'accueil sont au cœur de nos préoccupations comme les ressources qui en prennent soin.

La conception humaniste, il ne faut jamais la perdre de vue, il faut rester vigilants et tout faire pour la conserver. Elle doit marquer de son sceau chaque moment de notre vie syndicale, elle doit transparaître dans chacun de nos gestes, chacune de nos paroles, c'est elle qui nous préserve des pièges de la professionnalisation à outrance, de la bureaucratie comme du corporatisme.

Comme chacun des syndicats affiliés le fait, c'est la responsabilité des associations de ressources de faire la promotion de cette conception humaniste, d'en assurer la continuité.

En joignant les rangs de la CSD, vous vous êtes donné les moyens de vivre des rapports collectifs de travail, ce qui est primordial pour faire progresser vos droits et vos revendications. Mais, peu importe que vous soyez ressources de type familial ou ressources intermédiaires, que vous preniez soin d'adultes ou d'enfants, vous êtes maintenant, au même titre que les autres militantes et militants, les gardiens de la culture humaniste de la Centrale, c'est en elle que prendront racine les gestes que vous poserez pour changer le cours des choses.

**François Vaudreuil**

Président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)